

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION**

**AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SOUMISSION DE
PROGRAMMES DE FORMATION D'ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLICS ET PRIVES EN VUE DE
LEUR ACCREDITATION
VAGUE 2027**

L'ANAQ-Sup lance le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de l'accréditation des programmes de formation des établissements d'enseignement supérieur (EES) publics et privés, au titre de la vague 2027.

Pour être éligibles à l'accréditation, les programmes soumis et les établissements concernés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- disposer d'une habilitation délivrée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), autorisant l'établissement à délivrer les diplômes correspondant aux programmes de formation concernés ;
- avoir délivré des diplômes au moins pour une promotion ayant suivi l'intégralité dudit programme, par exemple pour le cycle de licence (L1, L2 et L3) ou de master (M1 et M2) ;
- ne pas bénéficier d'une accréditation de l'ANAQ-Sup encore valide, sauf si celle-ci arrive à échéance au plus tard le 31 décembre 2026 ;
- ne pas bénéficier d'une reconnaissance du CAMES encore en cours de validité, sauf si celle-ci arrive à échéance au plus tard le 31 décembre 2026 ;

- ne pas être engagé dans une procédure de recours auprès du CAMES ou de l'ANAQ-Sup.

Les EES intéressés doivent soumettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- une demande adressée au Secrétaire exécutif de l'ANAQ-Sup, précisant les programmes de formation proposés à l'accréditation ;
- une copie de l'acte d'habilitation autorisant la délivrance des diplômes concernés ;
- une brève description de chaque programme de formation soumis ;
- une preuve de diplomation de la dernière promotion (copie d'un diplôme signé par le MESRI ou attestation de réussite accompagnée du procès-verbal de délibération du jury d'examen dûment signé) ;
- une copie de la dernière attestation d'accréditation délivrée par l'ANAQ-Sup ou de reconnaissance du diplôme par le CAMES, le cas échéant.

Le dossier complet doit être déposé en ligne sur la plateforme e-ANAQ, accessible à l'adresse <https://eanaq.sn/EANAQ>, au plus tard le 20 novembre 2026, délai de rigueur.

NB : Des frais de dossier de cinq cent mille (500 000) FCFA par programme soumis sont exigibles après notification de la recevabilité du dossier.

Pour toute information complémentaire concernant le présent appel, veuillez contacter l'ANAQ-Sup : secretariat@anaqsup.sn | Tél. : 33 825 75 18 | WhatsApp : 76 889 52 23

Fait à Dakar, le **20 OCT 2026**

Le Secrétaire exécutif



Pr Massamba DIOUF